

Délibération 2026/04/09/02

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de Mr DEPOORTERE Thierry, Maire, et suite à une convocation du 30 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Etaient présents : Mme Céline **Aguzzi**, M Nicolas **Ameye**, Mme Aurélie **Bernard**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Guewen **Crapart**, Mme Anne **Delautre**, M Thierry **Depoortere**, M Dominique **Dhalluin**, Mme Nicole **Lacante**, M Didier **Lesoin**, M Thomas **Panien**, Mme Olivia **Sellier**, Mme Valérie **Vanlaer**.

Absents excusés : M Ludwig **Lesoin** donne pouvoir à M Didier **Lesoin**.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le Conseil Municipal lors de l'élaboration du budget primitif 2026 a décidé de garder les mêmes taux.

Les taux sont donc les suivants :

Taxe foncière (bâti)	Taux communal 10.83 Taux départemental 19.29 = 30.12	167 347€
Taxe foncières (non bâti)	44.73	7 336€
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	9.95	1 960€

Ce qui donne un produit fiscal attendu de 176 643€

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour, mois, an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

